

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3101

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu - Jonage - Meyzieu - Vaulx en Velin

objet : Mise en place d'un groupe de travail pour le suivi des travaux à venir et leurs effets éventuels sur l'hydrogéologie de l'Ile de Miribel Jonage - Protocole entre la Communauté urbaine de Lyon, EDF et le Syndicat de la Rize

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Millet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Pallega, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3101**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Décines Charpieu - Jonage - Meyzieu - Vaulx en Velin

objet : **Mise en place d'un groupe de travail pour le suivi des travaux à venir et leurs effets éventuels sur l'hydrogéologie de l'Ile de Miribel Jonage - Protocole entre la Communauté urbaine de Lyon, EDF et le Syndicat de la Rize**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Afin de garantir la sûreté des digues en rive droite du canal de Jonage, EDF doit réaliser d'importants travaux de confortement de la digue du canal de Jonage. Ces travaux consistent en la réfection des contre-canaux qui drainent les infiltrations et la réalisation de parois d'étanchéité dans le corps de l'ouvrage.

Cette intervention est qualifiée de travaux de gros entretien ou de grosses réparations. Elle a été autorisée dans le cadre de la procédure dite d'approbation du projet d'exécution prévue au titre V du décret du 13 octobre 1994 modifié relatif aux concessions d'énergie hydraulique.

Ce projet a été présenté auprès de la direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon, au travers d'une analyse développée dans une note hydraulique, qui traite plus particulièrement les impacts sur les 3 champs captants qui longent le canal de Jonage.

Après analyse de cette note hydraulique par la direction de l'eau de la Communauté urbaine et le bureau d'études BURGEAP, EDF a reçu, le 23 décembre 2010, un courrier de monsieur le Vice-Président en charge de la politique de l'eau, qui mentionne plusieurs points à éclaircir afin de conclure sur l'impact de ces travaux sur les champs captants. Une réunion d'échanges a eu lieu le 4 février 2011 entre experts EDF et la Communauté urbaine, appuyée par le cabinet BURGEAP, afin de mieux appréhender les attentes des uns et des autres sur le sujet et trouver un socle commun pour un nouveau complément d'étude. Il a été demandé, par la Communauté urbaine, des analyses complémentaires.

Pour répondre aux interrogations de la Communauté urbaine, EDF a réalisé de nouvelles simulations sur des modèles prolongés prenant en compte les échanges du canal de Jonage avec son environnement en général, en y modifiant les conditions limites et en améliorant la répartition des apports dans l'alimentation de la nappe aval. Lors de la réunion du 6 janvier 2012, la Communauté urbaine et le bureau d'études BURGEAP, missionné par la Communauté, concluent sur le sérieux apporté à cette étude et l'exactitude du résultat des simulations.

Néanmoins, il est précisé que cette note reste une approche géotechnique et non hydrogéologique.

Ces travaux ont aussi fait l'objet d'une présentation auprès de la Ville de Vaulx en Velin et du Syndicat de la Rize. Ils ont fait part de leurs inquiétudes par rapport à l'impact des travaux EDF sur l'hydrologie de la Rize.

Une réunion entre la Communauté urbaine, la Ville de Vaulx en Velin, le Syndicat de la Rize, le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), EDF, intervenue le 14 février 2012, a défini les mesures de suivi des débits à mettre en œuvre sur le cours d'eau de la Rize et la mise en place de mesures compensatoires en cas d'impact avéré de ces travaux sur ledit cours d'eau. La lettre de monsieur le Maire de Vaulx en Velin, président du Syndicat de la Rize, datée du 28 février 2012, précise en son annexe 1 les implantations proposées pour ces mesures.

Afin de définir un cadre de coopération entre les parties, pour suivre les effets éventuels des travaux réalisés par EDF, il est décidé de mettre en œuvre un protocole de partenariat.

En application de l'arrêté préfectoral portant autorisation de travaux de confortement et de remise en état de la rive droite du canal de Jonage au sein de l'aménagement hydroélectrique de Cusset, le protocole a pour objectif de préciser :

- les modalités de réalisation des travaux de parois étanches au droit des captages d'eau potable,
- la mise en œuvre d'un suivi qualitatif et quantitatif des eaux souterraines,
- la mise en œuvre d'un suivi des débits de la Rize et les mesures compensatoires éventuelles,
- l'exploitation et l'interprétation des résultats des différents suivis,
- la mise en œuvre d'un plan d'alerte en cas de pollution.

Il permettra, par ailleurs, la mise en œuvre des mesures de suivi telles que décrites dans l'article 11 de l'arrêté préfectoral. Ce protocole d'accord sera transmis, dès signature et avant le démarrage des chantiers, à la DREAL.

Pour assurer la mise en œuvre de ces actions et leur suivi, un comité technique restreint sera mis en place dans les conditions définies à son article 4.

Ce protocole est sans incidence financière pour la Communauté urbaine de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Communauté urbaine de Lyon à la démarche de partenariat pour accompagner les travaux d'étanchement des digues du canal de Jonage réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'EDF et au comité technique pour le suivi des travaux et leurs effets éventuels sur l'hydrologie de l'île de Miribel-Jonage,

b) - le protocole à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, le Syndicat de la Rize et EDF.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit protocole.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.